

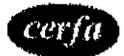


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 23/08/2013	Dossier complet le 06/09/2013	N° d'enregistrement F02213P0081

1. Intitulé du projet

Défrichement de 2.6 hectares sur les communes de Mogneville, Laigneville
Liancourt aux lieudits "La culture", "Marais de Sailleville" et "Le parc".

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

Nom du maître d'ouvrage

Nom

Nom

Nom du maître d'ouvrage

Dénomination du maître d'ouvrage

Conseil Général de l'Oise

Nom du maître d'ouvrage

V. HULOT, DGA chargé de l'aménagement et de la

mobilité

RCS/SIRET

17600211100694

Forme juridique

Administration publique

Joindre à votre demande un exemplaire de :

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique(s) applicable(s)	Caractéristiques des seuils et critères de la rubrique(s)
51 a)	Défrichement soumis à autorisation d'une surface de 2.6 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être remplis et présentés en double exemplaire à l'autorité administrative de l'Etat

(a) Nature du projet

Défrichement d'une surface de 2.6 hectares sur les communes de Mogneville
Laigneville et Liancourt aux lieudits "La culture", "Marais de Sailleville
et "le parc", les bois concernés correspondent à une frênaie acénaie et
à une peupleraie.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la création d'une voie nouvelle afin de :

- dévier et délester les communes de Mogneville et Monchy Saint Eloi,
- désenclaver la commune de Liancourt
- optimiser le fonctionnement de l'échangeur de Laigneville avec la RD1016

4.3 Décrire sommairement le projet

4.3.1 dans la phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches. Il sera réalisé en hiver (hors période de reproduction de la faune) de manière à limiter le dérangement des espèces. Les travaux concernant le projet sont prévus en 2016 pour une mise en service de la route en 2017.

L'enlèvement des grumes sera réalisé par l'attributaire du marché de défrichement, via la voie communale de Laigneville et par les chemins d'exploitation rejoignant la RD 62 à Liancourt.

En phase travaux, des mesures seront prises par rapport aux poussières et au bruit, comme notamment la limitation de la vitesse des engins et l'arrosage des pistes par temps sec.

4.3.2 dans la phase d'exploitation

Le défrichement n'est pas concerné par une phase d'exploitation, en revanche début 2017 sera mise en service la voie nouvelle (2x1 voie de 7 m de large bordée d'un accotement de 2,50 m)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 (la décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s))

Autorisation de défrichement en cours, Déclaration d'utilité publique en cours (incluant les mises en compatibilité des PLU et POS par rapport aux Espaces Boisés Classés), Autorisation au titre de la Loi sur l'eau en cours.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (cistère) de l'opération : précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface défrichée	2.6 ha
Surface du massif	27 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
 d'implantation

Bois "la culture"
 60 140 Mogneville

Coordonnées géographiques

Long. 2° 27' 26" 0

Lat. 49° 18' 58" 7

Route (si applicable) (a) et (b) et (c) 8, 10, 18, 28, (d) et (e) 42, 41 et 42

Road de rattachement

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Road de déviation

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées

LAIGNEVILLE, MONCHY-SAINT-ELOI, LIANCOURT

4.7.1 Le site est-il une zone d'habitat ou d'habitat d'habitat ou d'habitat d'habitat ou d'habitat d'habitat ?

OUI Non

4.7.2 Si oui, quelle est la date de la dernière mise à jour de la carte d'habitat ?

OUI Non

4.7.3 Si oui, quelle est la date de la dernière mise à jour de la carte ?

4.8 Le projet est-il un projet de développement durable ?

OUI Non

Si oui, de quel projet s'agit-il et de quel programme ?

Le défrichement est lié à la réalisation de la RD62, déviation de Mogneville, liaison entre Liancourt et la RD1016.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

6.1 Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols consiste en un boisement de type Frênaie acéraie et peupleraie avec taillis de noisetiers.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu de votre projet ? Oui Non

Si oui, indiquez les documents d'urbanisme concernés :

- PLU de Laigneville : approuvé le 26/03/2003 ;
Règlement applicable : Zone N, espace boisé classé
- PLU de Mogneville : approuvé le 23/11/2004 ;
Règlement applicable : Zone N, espace boisé classé
Pour ces deux PLU, des mises en compatibilités sont en cours, les zones défrichées sont signalées dans l'état futur comme des emplacements réservés. Les mises en compatibilités sont jointes au dossier de DUP.

Pour les rubriques 6.2 à 6.7, le ou les documents d'urbanisme réglementant l'occupation des sols sont-ils en vigueur ? Oui Non

6.2 Le terrain est-il couvert par un plan de prévention des inondations (PPRI) ?
Complétez le tableau suivant par tous moyens utiles, notamment en utilisant les informations disponibles sur le site internet <http://www.clevo.fr/le-plan-de-prevention-des-inondations/>

Le terrain est-il :	OUI	NON	Legende/qualifier
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, géologique, sédimentaire et forestier de type II ou III (NII) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur la pente d'une corniche éolienne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un terrain couvert par un plan de prévention des inondations (PPRI) ou le site d'un établissement en cours d'abandon ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte de localisation des zones humides jointe au formulaire, des compensations sont prévues ainsi qu'un plan de gestion pour une gestion pérenne de la zone protégée.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols protégés ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un objet classé ou d'un site ou d'une zone de répartition d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
le projet se situe-t-il dans ou à proximité de :	OUI	NON	lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à : - 3,6km (ZSC FR2200378 dite du marais de Sacy le grand) - 3,7km (ZSC FR2200379 dite des Coteaux de l'Oise autour de Creil) - 7,0 km (ZSC FR2200380 dite des Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville) - 7,8km (ZPS FR2212005 Forêts picardes : Massif des trois forêts et bois du roi)
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet ou l'ouvrage est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
 Veuillez compléter les colonnes suivantes :

Données de l'environnement		OUI	NON	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendrerait-elles précipitations d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquerait-elles drainage / ouverts inattendus susceptibles de causer des inondations souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'engendrer inondations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'engendrer inondations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, quelle est la nature et l'importance des impacts ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, continuités écologiques) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de perturbation de la faune des milieux boisés lors du défrichement, adaptation du calendrier des travaux hors période de reproduction de la faune pour limiter l'impact. Destruction de l'habitat d'espèces forestières communes (oiseaux, mammifères). Zones humides impactées, une compensation est prévue au titre de la procédure d'autorisation loi sur l'eau.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 6.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sont faibles compte tenu des enjeux faibles des terrains concernés, le défrichement fera l'objet d'une compensation financière en concertation avec les services de la DDT. Les incidences concernant les zones humides sont déjà traitées dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation Loi sur l'eau.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.6ha de boisement seront défrichés
Régions et milieux	Est-il concerné par des nuisances visuelles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de défrichement sera en phase travaux une source de bruit, cependant la vitesse de circulation des engins sera limitée et l'opération réalisée sur un laps de temps court, en hiver en journée. Par ailleurs, il n'existe pas de riverains à part une exploitation maraîchère.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés de jour.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans une moindre mesure le défrichage sera mécanisé, des gaz d'échappement seront donc émis par les engins, sur une durée courte en période hivernale</p>
<p>Patrimoine</p>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrocarbures ?</p> <p>Si oui, de nature quel type ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de nuisances sonores de nature quel type ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

62 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

OUI Non Si oui, décrivez le(s) :

Le projet de défrichement sera réalisé immédiatement en amont des travaux de réalisation de la déviation de la RD62, dont l'ensemble des effets est décrit dans l'étude d'impact de 2012 (pièce G de la DUP).
Aucun projet ayant fait l'objet d'un avis de l'AE n'est connu dans le secteur de défrichement à ce jour.

63 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

OUI Non Si oui, décrivez le(s) :

[Empty response box for question 63]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Après accord du formulaire ci-joint, veuillez indiquer si vous estimez que votre projet fait l'objet d'une étude d'impact ou non, et si oui, décrivez le(s) dans le tableau ci-joint.

Le projet de défrichement s'inscrit dans le cadre du programme de travaux de la future déviation de la RD62. Les éventuelles conséquences sont analysées dans l'étude d'impact annexée au dossier DUP qui fera l'objet d'un enquête en septembre 2013.
Concernant la zone défrichée, une compensation financière sera définie en concertation avec les services de la DDT de l'Oise par rapport à la zone défrichée d'une superficie d'2.6ha.
Des mesures de limitation de l'impact ont été prises concernant le milieu naturel et les zones humides.
L'analyse faune flore du dossier d'étude d'impact de la DUP confortée par un complément d'investigation en juillet 2013 fait apparaître qu'il n'est pas nécessaire de faire de demandes de dérogation à l'interdiction de destructions d'espaces protégés concernant les "Pic noir" et "Pic mar" évoqués initialement.
De plus, le Conseil Général s'est engagé dans la protection et la gestion d'une zone humide patrimoniale et boisée au niveau de Marais de Laigneville à proximité immédiate des secteurs défrichés dans le cadre d'une convention de gestion avec le conservatoire des espaces naturels de Picardie.
Des mises en compatibilité des PLU des deux communes concernées figurent dans la DUP en cours afin de déclasser les espaces boisés classés et créer les emplacements réservés équivalents.
Il ne semble donc pas nécessaire que le projet de défrichement qui s'inscrit dans un programme de travaux fasse l'objet d'une étude d'impact spécifique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il s'agit strictement d'extraits cartographiques du cadastre et d'urbanisme s'il existe)	X
3	Au minimum 2 photographes datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	X
4	Un plan du projet ou pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b), 6° c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° (un projet de tracé ou une enveloppe de tracé)	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes ou fournies en formule et/ou en ligne, ainsi que les sites ou lieux auxquelles elles se rattachent.

Objet

Mise en compatibilité des PLU de Laigneville et Mogneville (RUBRIQUE 5.1)

Synthèse de l'avis de l'AE en date du 06/09/2012 et éléments de réponse en date du 12/04/2013

Demande de compléments du DLE en date du 21/11/2012 et éléments de réponse en date du 13/04/2013

Note concernant l'inventaire complémentaire avifaune illustrée de planches photographiques et concernant les enjeux relatifs au Pic mar et au Pic noir.

9. Engagement et signature

Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des renseignements fournis ci-dessus

Le Maire

Beauvais

20 AOUT 2013

Signature

Le Directeur général adjoint
chargé du pôle aménagement
et mobilité



Vincent HULOT